

## BILAN 2009

Accompagnement dans et vers le  
logement

Association LE RELAIS OZANAM



CHRS Echirolles



La Place



Logis des Collines

L'Association Le Relais Ozanam dispose des :

- 2 CHRS d'insertion (Le CHRS d'Echirolles et Le Logis des Collines – Voiron)
- 1 CHRS de stabilisation (La Place – Grenoble)

Les CHRS de l'association Le Relais Ozanam proposent déjà depuis de nombreuses années :

- des accompagnements à la sortie de l'hébergement pour des accès au logement de droit commun.
- des réinterventions pour des ménages ayant connu un hébergement dans la structure.
- des mesures de baux glissant à l'issue du séjour en CHRS.
- depuis 2008, des accompagnements « Hors les Murs » pour La Place.

Or ces actions n'étaient pas financées dans le cadre de la dotation globale même si elles étaient reconnues comme étant nécessaires par les partenaires institutionnels.

Par ailleurs, l'association a réaffirmé le principe de non abandon dans son nouveau projet associatif approuvé le 8/01/2009. Cet accompagnement post-CHRS est en corrélation également avec cette valeur associative.

Le développement de cet accompagnement dans et vers le logement par l'équipe éducative du CHRS paraît nécessaire pour différentes raisons :

- ✓ En Isère, les mesures d'accompagnement FSL ne peuvent être sollicitées pour les sortants de CHRS... or parfois ce type d'accompagnement est nécessaire pour faciliter l'intégration et la stabilité dans le nouveau logement. Le CHRS pratique également des accompagnements dans le cadre de « baux glissants CHRS » depuis de nombreuses années, soit à la demande des ménages, soit des bailleurs, soit à la suite d'une évaluation de l'équipe éducative.
- ✓ Dans le contexte de relogement actuel (pas de possibilité de refuser un logement, accélération des sorties CHRS par l'intermédiaire entre autre du DALO,...) les logements ne sont pas toujours proposés quand le ménage a pu accéder à l'autonomie locative nécessaire à l'installation et surtout au maintien dans le logement proposé. Les problématiques des ménages que nous accueillons (fragilité, difficultés d'adaptation, isolement, illettrisme,...) induit un accompagnement dans des délais adaptés et individualisés qui ne correspondent pas toujours aux délais d'attribution du logement social. Cet accompagnement est d'autant plus porteur, s'il se fait dans une relation de confiance déjà pré-établie avec des travailleurs sociaux inscrits au sein de l'équipe du CHRS.
- ✓ Parfois, le CHRS a pu être sollicité par d'anciens résidents directement ou par les bailleurs d'anciens résidents pour une réintervention alors qu'ils sont encore locataires de leur logement et ne rencontrent que des difficultés ponctuelles. Nous avons donc proposé dans ces cas là de réengager un accompagnement permettant ainsi un maintien dans le logement et éviter une réadmission en CHRS souvent vécue comme un échec par les ménages.
- ✓ En outre, certains bailleurs publics partenaires, mais aussi AIVS, ont dans leur parc des ménages dont les difficultés sont telles que le soutien du droit commun (GLA, Conseillères des bailleurs, polyvalence de secteur, ...) n'est pas suffisant. Ce sont des ménages qui risquent à cours terme de solliciter le secteur hébergement. Sauf à titre exceptionnel, l'équipe du CHRS n'était pas en mesure de répondre favorablement à ces sollicitations directes.
- ✓ La Place et son équipe ont pour ambition de proposer un lieu d'ancrage et des personnes repères, comme le prévoit le projet social, à un public très souvent en perte de repères.

La circulaire du 5 mars 2009 permettant l'expérimentation d'un accompagnement dans et vers le logement a été le moyen pour l'équipe du CHRS de poursuivre son intervention après un relogement des ménages en lien avec les besoins d'accompagnement encore nécessaires et de pouvoir expérimenter d'autres formes d'accompagnement hors hébergement.

Vous trouverez ci-après les bilans de cette action des 3 CHRS de l'Association.

# **RAPPORT ACTIVITE 2009**

## **Accompagnement dans et vers le logement**

### **Association LE RELAIS OZANAM**

#### **CHRS D'Echirolles**

19 ménages ont bénéficié de cet accompagnement dans et vers le logement sur l'année 2009, soit 64 personnes. Tous ces accompagnements ont été effectués à l'issue d'un séjour dans le CHRS. Au 31/12/2009, 3 ménages bénéficient encore de cet accompagnement.

#### **Cadre de l'accompagnement :**

16/19 ménages ont bénéficié d'un accompagnement se situant plus dans une logique de « service de suite » après leur séjour en CHRS.

2/19 ménages accompagnés dans le cadre d'un bail glissant CHRS.

1 ménage a bénéficié d'une poursuite de l'accompagnement en lien avec un service spécialisé dans un souci de protection de l'enfance. Il s'agissait de 2 jeunes sœurs (dont une mineure) qui avait été hébergées sur le CHRS avec leur frère et leur mère. Débutée de sa demande de régularisation de son séjour en France, la mère avait fait appel de l'OQTF... mais n'est pas allée au bout de sa démarche et a préféré retourner avec son fils dans son pays. Les 2 filles sont restées en France pour leur scolarité. Ne pouvant rester sur le CHRS, nous sommes intervenus durant 3 mois afin de trouver une solution adaptée : activation de la solidarité familiale dans l'attente d'une solution au titre de la protection de l'enfance, travaillée en lien avec le service social scolaire.

#### **Qui sollicite la poursuite de l'accompagnement socio-éducatif du CHRS ?**

##### **↳ Les familles**

Prioritairement, se sont les ménages eux-mêmes qui sont demandeurs d'une poursuite de l'accompagnement. (12/19).

##### **↳ Les partenaires**

Parfois cette sollicitation du ménage est également soutenue par des partenaires (pour une famille, le curateur a appuyé la demande).

Les bailleurs ont pu, pour 2 ménages, dont un dans le cadre d'un bail glissant, solliciter cette intervention.

Concernant les jeunes filles évoquées précédemment, c'est les institutions (Education Nationale et Conseil Général) qui ont été demandeurs.

## ↳ Le CHRS

Pour 3 familles, c'est l'équipe du CHRS qui a fortement porté la nécessité d'une poursuite de l'accompagnement :

- une famille était accueillie depuis 2 ans sur le CHRS après un long parcours hébergement. Leur maintien dans l'institution les confortait dans une position d'assistance. Nous avons donc travaillé avec un bailleur pour une recherche de logement dans le cadre d'un bail glissant CHRS afin d'essayer de mobiliser différemment la famille sur ses démarches d'insertion.
- Une autre famille a obtenu un logement suite à un recours DALO en amont d'une admission CHRS. La situation familiale restant encore fragile, nous avons proposé à la famille une poursuite de l'accompagnement afin de la mettre en lien, sur le territoire du lieu du relogement, avec différents intervenants (transfert mesure AEMO, référent emploi, lieu parentalité, assistante sociale de secteur, ...)
- Une troisième famille a obtenu une proposition de logement qu'elle envisageait de refuser bien qu'elle corresponde totalement à ses attentes et ses besoins et que le logement fût situé sur un quartier sur lequel, au cours de son séjour en CHRS, elle n'avait émis aucune réserve... Ce refus du logement proposé nous a semblé également être motivé par la difficulté qu'avait cette famille à envisager une « sortie » du CHRS, la crainte d'un isolement... Nous avons donc signifié à la famille que nous ne pouvions cautionner son refus du logement social proposé et que nous ne reconduirions pas son contrat d'hébergement si elle poursuivait dans ce refus mais que toutefois, nous entendions bien ses craintes et que nous nous engageons à poursuivre l'accompagnement le temps nécessaire à ce que cette famille se sente « rassurée » dans son nouveau logement.

### Durée de ces accompagnements ayant pris fin en 2009 :

	Nb de ménages
< 3 mois	3
Entre 3 et 6 mois	7
Entre 6 et 9 mois	3
Entre 9 et 12 mois	3
> 12 mois	0
<b>Total</b>	<b>16</b>

La durée moyenne de ces accompagnements est de 165 jours soit 5 mois et demi.

La pratique des baux glissants n'a pas une trop grande incidence sur cette moyenne, même si elle impose une durée minimale de 6 mois. En effet, hors baux glissants la durée moyenne est de 147 jours (soit 5 mois).

### Durée des accompagnements encore en cours au 31/12/2009 :

	Nb de ménages
< 3 mois	1
Entre 3 et 6 mois	2
<b>Total</b>	<b>3</b>

### Les objectifs de ces accompagnements :

#### ↳ L'installation dans le logement

16/19 ménages ont bénéficié dans le cadre de cet accompagnement d'un soutien à l'installation dans un logement. Cet appui revêt différentes formes :

- soutien dans l'investissement et l'appropriation du logement.
- Découverte et intégration sur le nouveau quartier, la nouvelle commune.
- Inscription administrative.
- Travail sur la gestion financière dans le nouveau logement et la stabilité budgétaire.
- Présentation et mise en lien avec les différents interlocuteurs sociaux locaux (service social secteur, relais emplois, PMI, ...).
- Régulation relations avec le bailleur, le voisinage, ...

Les 3 ménages non concernés par ce soutien à l'installation sont :

- une famille ayant été relogée sur un quartier où elle bénéficiait d'un réseau amical important.
- Une famille ayant quitté le CHRS par choix pour expérimenter une vie commune avec son compagnon, sur une commune où elle avait déjà vécu longtemps.
- Une famille qui est retournée vivre dans son pays d'origine.

Cependant sur ces 16 ménages, l'accompagnement s'est exclusivement porté sur cette question de l'installation dans le logement que pour 6 d'entre eux.

La moyenne de la durée de l'accompagnement, lorsqu'il porte exclusivement sur cet aspect, est de 2,5 mois.

L'accompagnement à l'installation dans le logement est certes important et la qualité de cette intervention participe énormément à limiter le fait que le ménage se retrouve de nouveau en difficulté de logement.

Cependant, le travail socio-éducatif effectué dans le cadre de cet accompagnement ne se limite pas à cette question pour la majorité des familles suivies, au vu du parcours de vie de ces dernières.

### **↳ La protection de l'enfance**

Pour 6/19 ménages, la poursuite de l'accompagnement a été principalement motivé dans un souci de protection de l'enfance :

- Mainlevée du placement de 4 enfants en même temps que le relogement de la famille avec en parallèle un transfert de la mesure d'AEMO à un autre service. La famille est en demande de soutien, d'aide à l'organisation familiale, scolaires, ....
- Lien/médiation avec les nouveaux enseignants d'enfants en difficultés scolaires.
- Mise en place d'une prise en charge adaptée de l'enfant (garde, périscolaire, ...).
- Changement de situation familiale au moment du relogement nécessitant de mettre en place une mesure adaptée
- Poursuite d'un soutien dans la mise en place de mesures de placements.

La durée moyenne de ces accompagnements est de 4 mois pour ceux finalisés. 2 autres sont encore en cours au 31/12/2009.

### **↳ La mise en place d'accompagnements spécialisés**

Cet accompagnement hors hébergement s'est réalisé pour 4/19 ménages dans l'attente de la mise en place d'un accompagnement spécifique ou de mesures particulières :

- attente de la décision de la Maison de l'Autonomie et de l'orientation et de la mise en place effective de l'intervention d'un service d'accompagnement à la vie sociale.
- Mise en place d'une mesure de protection de biens

Le suivi de ces familles dans ce cadre a duré en moyenne 8 mois.

### **↳ L'accompagnement à l'insertion professionnelle**

Pour 2 ménages la poursuite de l'accompagnement professionnel était importante au delà du séjour en CHRS. La durée moyenne a été de 8 mois, notamment dû à l'une des 2 familles qui était relogées dans le cadre d'un Bail Glissant, qui arrivait en fin de contrat de travail (contrat aidé) et qui ne remplissait pas les conditions de séjour pour bénéficier de revenus de substitution. Le maintien d'une activité salariée étant la condition sine qua non au glissement du bail...

### **↳ L'accompagnement aux soins**

Enfin, une famille avait pu engager des soins psychiatriques sur la fin de son séjour. L'accroche avec le secteur médical étant encore bien fragile et très porté par le référent de la famille, il est apparu important de poursuivre ce soutien qui est toujours en cours au 31/12/2009.

## ଉତ୍ତର

Cette prolongation de l'accompagnement après un séjour en CHRS nous ait toujours apparu important et permettant « un passage en douceur » entre l'aspect protecteur et sécurisant de l'institution et la vie dans un nouveau logement, un nouveau quartier/commune, à la fois porteur d'espoir mais aussi de craintes, de risques d'un nouvel échec.

Cet accompagnement permet aux personnes concernées de se « détacher » de « leur » éducateur, de poursuivre leur émancipation, d'être « confiées » à d'autres intervenants sociaux si nécessaire.

Lorsque cet accompagnement prend fin, nous laissons à la famille la possibilité de nous recontacter si elle le souhaite, si elle rencontre de nouvelles difficultés ou tout simplement pour nous donner de ses nouvelles....

Nous n'avons pas expérimenté sur cette année l'accompagnement de ménages qui auraient nécessité à bénéficier d'un accompagnement sans pour autant avoir nécessité d'être hébergés.

Cependant, fin décembre 2009, suite à l'orientation d'une famille sur le CHRS « Le Relais Ozanam », il a été convenu, en lien avec les différents intervenants sociaux dont l'association qui héberge cette famille depuis 4 ans, que le changement de lieu de vie serait trop déstabilisant pour cette dernière et particulièrement pour une des enfants. Il a été convenu qu'un accompagnement par l'équipe du CHRS se mettrait en place. La famille resterait dans le logement qu'elle occupe, au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire....

## L'Accompagnement après le CHRS LOGIS DES COLLINES

Sur l'année 2009, ce service de suite n'a concerné que l'accompagnement de ménages sortant du CHRS.

Dès la sortie il est proposé, voire conseillé, aux personnes de faire une demande pour être mis en lien avec une assistante sociale pour des besoins ponctuels et ainsi bénéficier d'un référent social. Un entretien auquel participe la personne, l'assistante sociale (secteur ou spécialisée) et l'éducateur référent du CHRS, va être proposé et fera office de passage de relais. Il viendra marquer le changement du type d'accompagnement et de référent social.

Au travers de l'accompagnement effectué dans sa globalité, les personnes se « détachent » progressivement de cette relation qui les a soutenue et rassurée à un moment difficile, consolidant ainsi la possibilité de poursuivre leur parcours dans un autre cadre, avec leurs propres moyens qu'ils vont parvenir à se donner.

Nous constatons que les personnes soutenues, à l'endroit où elles ne se pensaient « pas capables », sont sans doute dans de meilleures dispositions pour tenter de s'engager différemment dans la vie.

Nous pensons parfois nécessaire que l'éducateur reste la personne ressource dans l'accompagnement. Il nous semble qu'à partir de son engagement et de son soutien, il peut certainement participer au fait qu'un appartement puisse faire office de logement pour les personnes.

Il est plutôt bien placé (du fait de la relation construite sur plusieurs mois, et parfois année), pour savoir sur quelles « fragilités » la personne a besoin d'être soutenue, sachant qu'il s'agit essentiellement, lors de ces départs, d'un accompagnement subjectif (peu de demandes matérielles étant exprimées).

Cet accompagnement va s'exercer de façon très diverse sur fond d'entretiens, de visites au domicile, d'accompagnement physique...

Pour l'année 2009, tous les ménages ayant quitté le CHRS ont émis le souhait de maintenir ce type d'accompagnement sur l'extérieur avec l'éducateur engagé dans cette relation. Ce « service » va permettre de garder le lien tout en consolidant le travail réalisé. Il n'est pas forcément lié à la présence ou non du service social extérieur.

### ***Nombre de personnes sorties du CHRS en 2009 :***

**7 ménages ont quitté le CHRS en 2009** pour du logement privé/social ou pour la pension de famille de Voiron (4 personnes dans du logement privé/social, 2 personnes pour la Pension de famille et 1 personne en fin de contrat).

### ***Nombre de demandes d'accompagnement à la sortie :***

Les 7 ménages ont donc fait la demande pour être accompagnées à la sortie du CHRS.

### ***Durée d'accompagnement à la sortie :***

5 ménages ont été accompagnés pendant 3 mois après la sortie du CHRS (3 en logement autonome et 2 en Pension de famille).

► Accompagnement basé sur le suivi de l'installation concrète dans le logement à titre préventif ou sur l'entrée dans une autre structure (Pension de famille). Nécessité de garder le lien établi et amener les personnes à se détacher progressivement de l'accompagnement de proximité. Ponctuellement, l'accompagnement a aussi porté sur certaines démarches administratives.

1 ménage pendant 6 mois (en logement autonome).

► Pour cette personne en grande fragilité que nous connaissons depuis plusieurs mois avant son accueil en CHRS (et qui a finalement été accueillie peu de temps), le référent était la personne qu'il reconnaissait comme faisant « figure d'autorité » (dans le sens de référence). La relation établie a permis de poursuivre l'accompagnement (personne en rupture avec les services sociaux « locaux »). Mais du fait de ses difficultés à être en lien, à construire, cette personne a choisi de rompre l'accompagnement par le biais de passages à l'actes inacceptables. Dans l'impossibilité à interroger son fonctionnement l'accompagnement s'est délité par son absence.

1 ménage dont l'accompagnement est toujours en cours (5ème mois).

► Le lien établi dans le cadre du suivi CHRS semble être consistant pour la personne. Elle n'a pas souhaité être mise en lien avec un autre service social. Malgré une fin de contrat, elle nous a sollicité pour être accompagnée dans ses nouvelles démarches. Paradoxalement, l'accompagnement a pris tout son sens après l'hébergement permettant, enfin, l'expression d'une demande.

A ce jour, les 2 personnes accueillies à la Pension de Famille restent en lien étroit avec le personnel de la structure.

Par contre les personnes accueillies dans du logement autonome ont progressivement arrêté tout contact et lien avec le CHRS.

Nous rappelons qu'il n'y a aucune obligation pour les personnes de poursuivre un accompagnement sur l'extérieur de la structure.



# La Place - Le Relais Ozanam CHRS de Stabilisation L'accompagnement « Hors les Murs »

## Préambule :

La Place, CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale) de stabilisation, a vocation à accueillir les personnes en errance, hommes ou femmes (isolées ou en couple), désocialisées (ou en cours de désocialisation) et vivant à la rue, plus particulièrement avec des animaux.

Très souvent très dégradées physiquement et très fragiles psychologiquement, souvent alcooliques, et poly toxicomanes, leur hygiène relative, la perte de repères sociaux, leurs comportements parfois dérangeants voire violents, rendent leur accueil problématique dans les structures existantes.

Avant de présenter des éléments du bilan, ils nous semblaient important de "re-planter le décor".

La Place et son équipe ont pour ambition de proposer un lieu d'ancrage et des personnes repères, comme le prévoit le projet social, à un public très souvent en perte de repères.

Or, pour certaines personnes, la vie en collectivité peut se révéler insupportable. Avoir un toit sur la tête peut certes répondre à une urgence évidente mais laisse alors la personne en proie à des fragilités qui pouvaient peut-être être tenues à distance par l'énergie nécessaire à la quête quotidienne d'un hébergement, d'un abri ou indispensable pour survivre dans la rue. Ce « face à face » avec soi-même peut se révéler extrêmement violent pour la personne et cette violence peut se retourner contre elle ou contre son entourage. A La Place, l'entourage en question se compose alors des membres de l'équipe et des autres hébergés.

Que la sortie des hébergés de La Place soit volontaire ou décidé par la structure, on s'aperçoit que le lieu et surtout l'équipe reste effectivement un repère pour les anciens hébergés : ainsi en 2009, 10 personnes ont quitté La Place et sur ces 10 personnes, 8 ont bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif « hors les murs » demandé par les personnes. Cette demande peut se faire directement :

« - *Je ne suis plus ici mais vous ne me lâchez pas hein ?* » dit régulièrement Mme S.

Ou indirectement par des appels téléphoniques nous demandant des conseils, des infos mais surtout des rendez-vous, ou des venues à notre portail et des demandes d'entretien pour « *faire le point* » comme dirait Mme Z.

Pour les deux personnes « sorties » de La Place en 2009 et pour lesquelles nous n'avons pas de nouvelles, la première est décédée et la seconde aurait (le conditionnel est de mise car l'information vient de la rue) profité d'une opportunité pour retourner en Pologne.



## Les personnes qui ont bénéficié de l'accompagnement hors les murs en 2009 :

Les 8 personnes concernées par le « service de suite » en 2009 représentent 6 ménages (2 couples et 4 personnes isolées). Tous étaient hébergés à La Place, CHRS de Stabilisation.

## **Zoom grossier sur les personnes « bénéficiaires » et sur le suivi proposé :**

### **- 2 personnes (un couple) ont été admises au CHRS "Le Relais Ozanam au moment de leur départ de La Place"** dans un cadre particulier :

Le couple attendait un enfant pour septembre 2009. Il avait déposé un dossier DALO en septembre 2008. Le SIALDI l'avait positionné sur un logement de la SDH disponible initialement en juin mais au vu des travaux à effectuer, il ne le serait qu'en septembre ou octobre. La perspective d'avoir leur enfant à La Place était insupportable. Monsieur était en tension permanente. Madame était très angoissée (Note : si vous connaissez La Place, vous comprendrez l'inquiétude que peut représenter l'idée d'accueillir un nourrisson là-bas).

Un "montage" particulier a été fait afin de rassurer le couple et leur permettre d'attendre la naissance sereinement. Un appartement géré par le CHRS d'Echirolles leur a été proposé. L'accompagnement était fait par La Place en lien avec la référente logement du CHRS. L'accueil "au sein" du CHRS a duré 4 mois. Il est entré dans leur logement mi-septembre. Nous avons poursuivi l'accompagnement jusque fin novembre (le 23) et l'avons soutenu dans leurs premières démarches.

En 2010, l'accompagnement est terminé.

### **- 1 personne (femme seule - 19 ans) a été admise dans un logement temporaire squat au moment de son départ de La Place :**

Suite à des violences conjugales, elle est entrée dans un logement transitoire (Le Rialto) puis à la Villa Roger Rousset. Nous poursuivons l'accompagnement socio-éducatif global. Une demande au lieu d'écoute a été faite. Cette jeune femme nous semble relevée, au vue de ses nombreuses problématiques, d'un accompagnement et d'un hébergement de type CHRS.

En 2010, l'accompagnement continu.

### **- 5 personnes sont "retournées" à la rue ou en squat au moment de leur départ de La Place :**

Nous avons poursuivi à leur demande leur suivi et leur accompagnement. La Place et son équipe éducative sont devenues des repères et de véritables soutiens pour ces personnes.

Concrètement, cet accompagnement "hors les murs" a permis à :

- **3 personnes (1 couple et 1 homme seul) d'entrer en CHRS** après un temps de retour à la rue. Tous 3 originaires de Bretagne sont retournés à Brest. En s'appuyant sur nous, nous avons avec eux pu construire leur projet de retour en lien avec des interlocuteurs locaux. Le temps de construction et d'élaboration de ce projet a duré 4 mois pour la personne seule et cinq mois pour le couple. En 2010, l'accompagnement est terminé.
- **2 personnes (1 homme et une femme seule)** de continuer à bénéficier de soutien pour des démarches de soin, d'emploi formation, de justice, d'aide à l'accès au droit mais surtout de soutien moral lorsqu'elles ne vont pas bien. Elles poursuivent leur cheminement personnel parfois difficilement identifiable, en dehors de La Place, mais plus seules.  
En 2010, l'accompagnement continu. Très souvent en dehors de La Place, ces suivis sont chronophages car ces personnes lorsqu'elles nous sollicitent sont dans des moments de crise et non dans des temps d'anticipation des difficultés. Le temps qui leur est consacré lorsque nous sommes avec elles doit être du temps de qualité car il participe à leur valorisation et à l'engagement pris qui était qu'elles pouvaient compter sur La Place. S'il est évidemment nécessaire de tenir ses engagements, ceci est d'autant plus vrai et indispensable avec le public accueilli à La Place.

**Bilan rapide des mesures en 2009 :**

- Nombre de personnes suivies : 8
- Nombre de personnes hébergées grâce à cet accompagnement : 6 (5 en CHRS et 1 en logement temporaire)
- sortant de CHRS de stabilisation : 8
- accès direct au logement ordinaire : 0
- autre (préciser) :

**Conclusion :**

En préambule, nous avons rappelé l'extrême fragilité des personnes accueillies à La Place. Si le concept du « Logement d'abord » est une priorité nationale et nous ne pouvons que nous en féliciter, pour les personnes hébergées à La Place et pour celles qui ont passé du temps "à la rue", l'objectif du logement peut parfois paraître assez lointain. Nous sommes plutôt parfois dans les concepts suivants « *Ne pas faire caca dans son pantalon d'abord* », "*Ne pas vouloir égorger son voisin en cas de désaccord d'abord*", "*pouvoir accéder à une pension de famille ou un CHRS avec son animal d'abord*" etc...

Car il est important de redire que contrairement à un CHRS d'insertion, un CHRS de stabilisation a les missions suivantes: "*Cet hébergement, ouvert 24h/24h, avec un accompagnement social, doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.*" (Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté - 2008 - DGAS et DGALN). L'accès au logement et ses obligations inhérentes telles que son entretien, le paiement du loyer et des charges ou l'indispensable attention à porter au voisinage sont loin d'être des capacités que les personnes qui arrivent à La Place possèdent.

Notre travail va consister avant tout à un travail de réapprentissage des normes sociales tout en axant notre intervention sur le "prendre soin" de personnes qui ne nous ont rien demandé et la création d'un véritable lien social. Un lien en "tungstène" qui pourra se défaire tranquillement à la demande de la personne et à son rythme afin qu'il ne soit pas aliénant.

Ce lien, cette relation qui est prête à se maintenir quoiqu'il arrive, cet engagement de non abandon qui propose ainsi à des personnes exclues pour d'importantes violences de perdurer sera peut-être le support à un changement chez la personne : une prise de conscience qu'elle n'est plus seule, qu'elle est aimable et qu'elle peut de nouveau connaître le désir et l'envie d'avoir à nouveau envie.

La perspective d'un logement à soi pourra alors peut-être apparaître. L'envie de s'y confronter également et avec elle la peur d'échouer. Un passage en CHRS pour expérimenter leurs capacités à "tenir" un logement serait alors plus que pertinent de même qu'une intégration en pension de famille pour celles et ceux qui "avouent" après plusieurs mois que ce qu'elles craignent en fait c'est de se retrouver à nouveau toutes seules. Mais les animaux sont proscrits de manière arbitraire dans l'immense majorité des structures d'hébergement. Où comment transformer le formidable et long travail effectué par les hébergés de La Place et les membres de l'équipe en une impasse...

Pour ces 8 personnes, l'accompagnement "Hors les murs" au vu de la spécificité du public que nous accueillons a été ou reste plus que pertinent. Il donne la possibilité de mettre en œuvre l'un des grands principes du projet social de La Place: l'engagement de non abandon.

## **Conclusion**

Un premier constat s'impose : les ménages sont « demandeurs » d'un accompagnement de ce type qui peut leur apporter une certaine protection, une réassurance et permet une transition entre le lieu « sécurisant » des murs de l'institution, de la bienveillance et la disponibilité des équipes et une vie « de droit commun » qui a été pour eux, avant leur entrée en CHRS, source d'échecs et/ou d'angoisses. Ce constat est également valable pour les ménages accueillis à La Place. En effet, cet accompagnement « hors les murs » permet le maintien du lien et un réel repère caractérisé par la présence et le soutien de l'équipe à des personnes extrêmement seules et très fragiles psychologiquement.

Un second constat : le passage des ménages en CHRS a permis de pointer des problématiques importantes nécessitant une prise en charge spécifique (ex : SAVS, AEMO, curatelle...). Or même si l'intervention de ces services spécialisés a été largement anticipée avant la fin du séjour, leurs modalités de mise en place peuvent prendre de nombreux mois. Le CHRS assure donc l'accompagnement en attendant le début effectif de la mesure et permet que la situation du ménage ne se dégrade pas dans cette attente.

En 2010, nous souhaiterions expérimenter une autre forme d'accompagnement à destination de ménages qui au vue de leurs problématiques relèveraient d'une entrée en CHRS mais pour lesquels cet accueil en structure ne serait pas adapté (possession d'animaux en nombre, personnes ayant d'importants troubles du comportement incompatibles avec une vie en habitat collectif ou en immeuble, éviter une déscolarisation pour des enfants en difficultés scolaires et pour lesquels le corps enseignant est mobilisé etc....).

Les services sociaux constatent aussi que des personnes relèveraient de CHRS mais que leurs représentations des « foyers » et des « éducateurs » sont rédhibitoires. Engager un suivi et une sensibilisation en amont d'un éventuel accueil, permettrait à ces ménages de mesurer concrètement l'intérêt pour eux d'un tel accompagnement.